

Association  
**STOP SUICIDE**

c/o Maison des Associations  
rue des Savoises 15  
1205 Genève  
☎ (+41) 022 320 55 67  
fax (+41) 022 320 55 67  
info@stopsuicide.ch  
[www.stopsuicide.ch](http://www.stopsuicide.ch)

---

République et Canton de Genève  
Conseil d'État  
case postale 3964  
1211 Genève 3

Genève, le 25 avril 2003

concerner: campagne en vue de la votation du 18 mai 2003

Monsieur le Président du Conseil d'État,  
Mesdames les Conseillères d'État, Messieurs les Conseillers d'État,

Vous avez certainement déjà aperçu les affiches des deux Comités opposés à l'initiative 113 (le Comité contre un impôt supplémentaire et le Comité contre l'étranglement fiscal) qui est soumise à la votation populaire agendée au 18 mai 2003. Ces affiches, que l'on peut voir partout sur le domaine public, constituent pour nous un grave problème : elles représentent en effet une corde de pendu qui est accompagné de slogans tout à fait déplacés.

L'Association STOP SUICIDE ne réagit absolument pas sur le fond politique concernant cette initiative.

Par contre, nous réagissons sur la manière dont ces deux Comités utilisent le symbole de la corde de pendu en particulier et, en général, la première cause de mortalité des moins de 25 ans en Suisse. Nous nous insurgeons là contre.

Sachez encore que l'Association a, en tout premier lieu, écrit une lettre aux responsables des deux Comités (respectivement M. Patrick Coïdan et Mme Michèle Ducret), cette lettre a été rendue publique - envoyée aux Conseillers municipaux et aux Députés genevois, ainsi qu'à la presse et vous est adressée en annexe. Toutefois, à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse d'une de ces deux personnes. Par contre, de nombreux élus du peuple - de divers partis politiques - nous ont aussi fait part de leur indignation : cette campagne n'est pas éthique!

Ainsi, par la présente, Monsieur le Président du Conseil d'État, Mesdames les Conseillères d'État, Messieurs les Conseillers d'État, nous vous demandons d'intervenir pour que lesdites affiches - dont nous vous envoyons un exemplaire ci-joint - ne puissent plus être affichées sur le domaine public dans le cadre des votations du 18 mai 2003.

L'Association STOP SUICIDE, qui a toujours plaidé pour que l'on puisse parler ouvertement du suicide et qui a toujours estimé que parler du suicide constituait un moyen de prévention, a aussi toujours souligné qu'il était extrêmement dangereux et mal-venu

de parler du suicide dans un mauvais contexte ou encore de le banaliser. Or, c'est exactement ce qui se dégage de ces affiches: une banalisation de l'acte de se pendre. Cette position, sur le danger que constitue la banalisation du suicide, est certainement partagée par les responsables du Centre d'études et de prévention du suicide à Genève (CEPS).

Enfin, nous vous signalons que, après les votations, le Comité entamera des démarches auprès des partis politiques et du Conseil d'État, pour que soit mise sur pied une commission d'éthique sur les affiches utilisées lors de campagnes politiques. Et, avec les acteurs spécialisés de prévention, l'Association prévoit de lancer une large réflexion sur les différentes manières de parler -et de ne pas parler- du suicide.

Pour terminer, le Comité, au cas où nos ces affiches n'étaient pas interdites, n'exclut pas la possibilité de mobiliser toutes et tous les membres actifs de l'Association pour des actions d'arrachage de grande envergure. Toutefois, il est évident, que cela sera le dernier recours de l'Association.

Tout en restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'État, Mesdames les Conseillères d'État, Monsieur les Conseillers d'État, nos meilleures salutations,

pour STOP SUICIDE

Aurélie Jaecklé, *présidente*

annexe citée